

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU  
12720**

Séance du samedi 9 mars 2024  
N°20240309-06

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
6	6	6

L'an deux-mille-vingt-quatre et le samedi neuf mars à 16h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, le Maire.

Date de la Convocation
---------------------------

21/02/2024

Date d'affichage
------------------

21/02/2024

<b>Objet de Délibération</b>
<b>Approbation du Budget Primitif 2024</b>

**Etaient présents :**

**ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Virginie PEIRS, Alain ROUGET, : Jessie VALGALIER, Bernard PELLET,**  
**Absents excusés aucun**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	644 012.60 €	644 012.60 €
Section d'investissement	622 421.49 €	622 421.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 266 434.09 €</b>	<b>1 266 434.09 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la validation des orientations budgétaires du 09/03/2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Millau le  
09/03/2024  
et publication du  
09/03/2024

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	644 012.60 €	644 012.60 €
Section d'investissement	622 421.49 €	622 421.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 266 434.09 €</b>	<b>1 266 434.09 €</b>

Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**LE MAIRE  
Alain ROUGET**

